



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information du 23 novembre 2018 relative à l'absence  
d'observation de la Mission régionale d'autorité  
environnementale  
d'Île-de-France sur le projet de construction et d'exploitation d'un  
bâtiment logistique à Moissy-Cramayel (77)  
dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale  
unique**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 2 juin 2018 pour avis sur le dossier, présenté par la société Prologis France LI, pour le projet de construction et d'exploitation d'un bâtiment logistique à Moissy-Cramayel (77), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique.

Conformément à l'article R.122-7 du Code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,  
son président



Jean-Paul Le Divenah